l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Hainaut

informations
LA LETTRE #07 - OCTOBRE 2026

Une IST peut passer inaperçue. Pas ses conséquences.



Une infection sexuellement transmissible (IST), ça ne se voit pas toujours. Même sans symptôme, vous pouvez être porteur(se) d'une IST, et la transmettre. C'est pourquoi entre 18 et 25 ans l'Assurance Maladie vous offre, **sans ordonnance, sans rendez-vous et sans frais,** un dépistage de certaines IST.

Comment se faire dépister ?

Pour les moins de 26 ans, plusieurs solutions de dépistage sont accessibles sans avance de frais :

- en laboratoire de biologie médicale, pour plusieurs IST dont le VIH, **sans ordonnance ni rendez-vous ;**
- à domicile, avec le kit d'autoprélèvement « **Mon test IST** », à commander en ligne.

La livraison du kit est discrète et les résultats sont transmis rapidement. En cas de résultat positif, un professionnel de santé vous informe et vous oriente vers une prise en charge adaptée.

Plus une IST est détectée tôt, plus il est simple d'agir, pour sa santé comme pour celle de ses partenaires.

Pour réduire le risque de transmission, **le préservatif reste un moyen de protection essentiel contre de nombreuses IST.**

Pour en savoir plus et commander votre kit : rendez-vous sur mon-test-ist.ameli.fr



Et si votre super-pouvoir, c'était le dépistage ?

Pour sensibiliser autrement, la CPAM du Hainaut a imaginé **une équipe de super-héros.** Chacun incarne un dépistage et rappelle un geste essentiel pour prendre soin de sa santé :

- **Utéra** pour le dépistage du cancer du col de l'utérus : c'est tous les 3 ans pour les femmes de 25 à 29 ans et tous les 5 ans pour les femmes de 30 à 65 ans ;
- **Colorectus et Anuza** pour le dépistage du cancer colorectal : c'est tous les 2 ans pour les femmes et les hommes de 50 à 74 ans ;
- **Seina** pour le dépistage du cancer du sein : c'est tous les 2 ans pour les femmes de 50 à 74 ans.

Pourquoi se faire dépister du cancer du sein ?

Le dépistage permet de s'assurer qu'il n'y a rien ou de détecter tôt une éventuelle anomalie ou un cancer, avant l'apparition de symptômes.

Cette détection précoce augmente les chances de guérison.

Grâce au dépistage, plus de 10 000 cancers agressifs sont dépistés chaque année et ainsi, peuvent être soignés plus tôt.

Le dépistage organisé comprend une mammographie ainsi qu'un examen clinique des seins, **pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie.**

J'active mon super pouvoir en prenant rendez-vous :

Cliquez ici : **jefaismondepistage.cancer.fr**
Ou flashez le QR Code